

DELIBERATION N° 2021-34

SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 17 DECEMBRE 2021

Objet : Réorganisation de l'accès aux études de santé

LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles R. 811-10 et suivants,
Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n°2020-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2020 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n° 2020-03 du Conseil d'Administration désignant M. Noël DIMARCQ en qualité de Vice-Président chargé de la Recherche et de l'Innovation
Vu la délibération n° 2020-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Stéphane AZOULAY en qualité de Vice-Président chargé de la Formation

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de M. Stéphane AZOULAY, Vice-Président chargé de la Formation,

Adopte, Le modèle de réorganisation d'accès aux études de santé pour la rentrée 2022 tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice : 78

Quorum : 40

Membres présents et représentés en début de séance : 43

Abstentions : 6

Voix favorables : 35

Voix contre : 1

Fait à Nice, le 17 décembre 2021

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2021-34

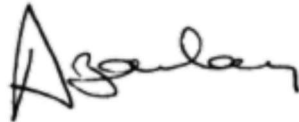
PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 11/01/22

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 11/01/2022

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Pour le Président et par délégation,
le Vice Président Formation





UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR



UCA J.E.D.I.
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR



ACCES AUX ETUDES DE SANTE

L'accès aux études de santé à UCA

Communs aux filières Médecine, Odontologie, Pharmacie, Maïeutique & Kinésithérapie

Organisation actuelle :

1 PASS avec 9 mineures disciplinaires & 12 L.AS

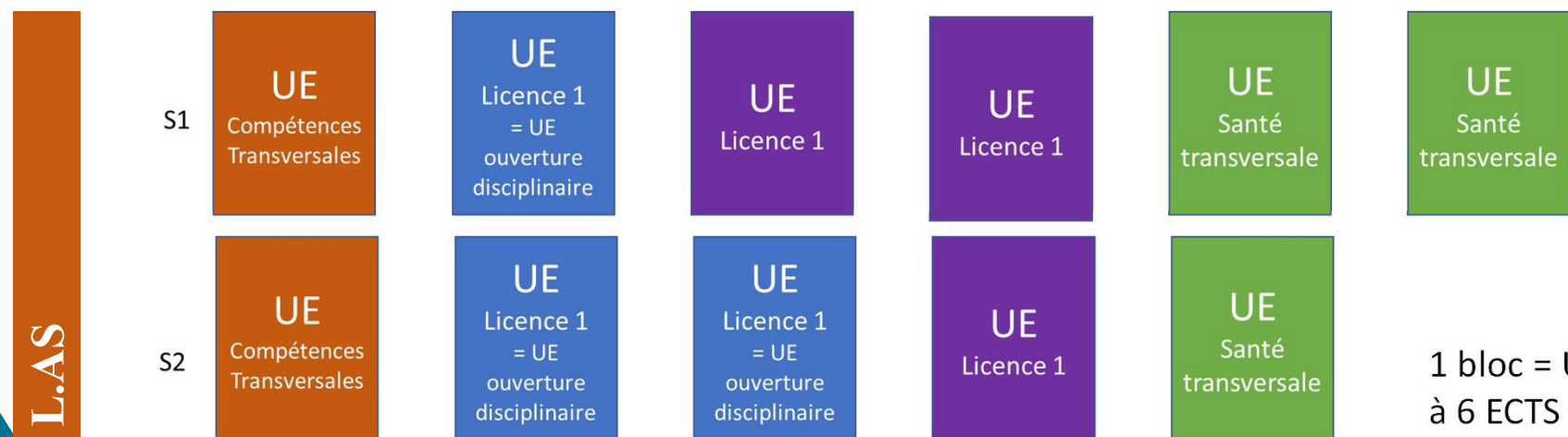
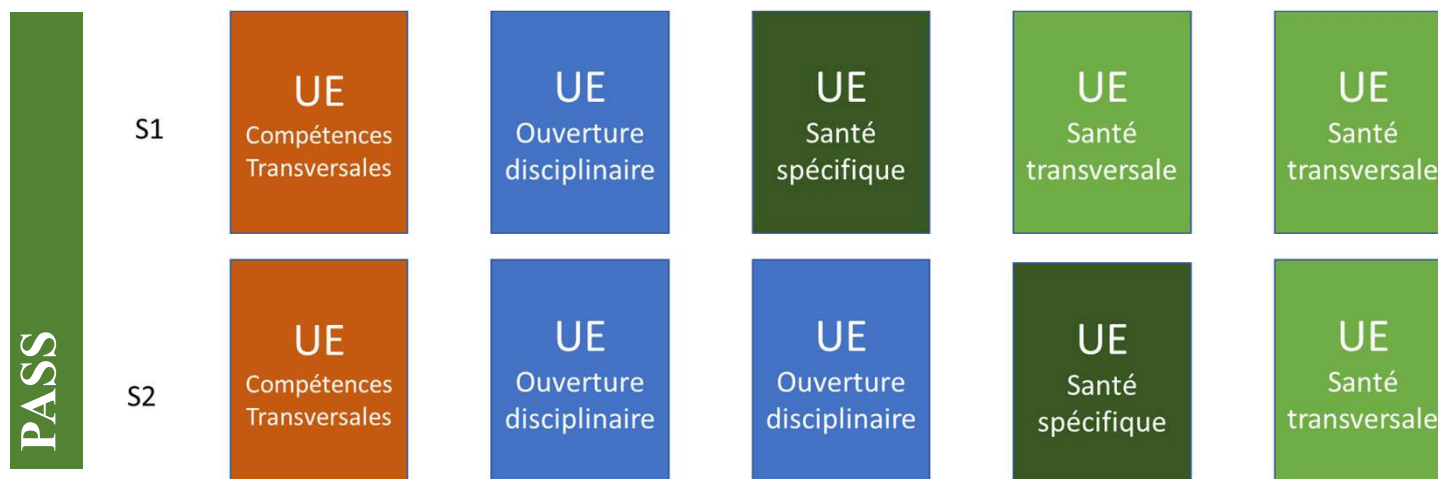
PASS

- mineure droit
- mineure économie-gestion
- mineure Sciences & Technologie
- mineure Sciences de la Vie
- mineure STAPS
- mineure Psychologie
- mineure Lettres
- mineure Histoire
- mineure Philosophie

L.AS

- Droit option santé
- Economie-gestion option
- Sciences & Technologie option santé
- Sciences de la Vie option santé
- STAPS option santé
- Psychologie option santé
- Lettres option santé
- Histoire option santé
- Sciences du langage option santé
- Anthropologie/Ethnologie option santé
- Philosophie option santé
- Sociologie option santé

Organisation pédagogique



Projet rentrée 2022

**Un modèle tout L.AS qui
préserve la diversité de
recrutement avec 7 L.AS**

L.AS

Droit option santé
Economie-gestion option santé
Sciences & Technologie option santé
Sciences de la Vie option santé
STAPS option santé
Psychologie option santé
Histoire option santé

